Organisation mondiale de la Santé
Région du Pacifique occidental

# UNE SESSION HYBRIDE
## qui tient compte des risques

Guide pour une participation sûre et réussie à la soixante-douzième session du Comité régional de l'OMS pour le Pacifique occidental

Version 1 en date du 30 août 2021

# Sommaire


1. L'intérêt d'une présence physique au Comité régional 3
2. Une session du Comité régional sous format hybride 4
3. Une session qui tient compte des risques 4
4. Principes 5
5. Mesures visant à atténuer les risques de transmission 5
   a. Avant le voyage 5
   b. Entrée au Japon 6
   c. Hôtel 6
   d. Transport local 7
   e. Lieu de la session 7
   f. Manifestations parallèles 8
   g. Réceptions 8
   h. Réunions bilatérales 9
   i. Services médicaux 9
   j. Quitter le Japon 10

## 1 L'intérêt d'une présence physique au Comité régional

- Composé de Ministres de la santé et de hauts responsables des États Membres, le Comité régional est l'organe directeur suprême de l'OMS dans la Région.
- Les délégués se réunissent pour des débats et accords formels et informels sur des questions de santé importantes pour la Région, notamment la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19).
- Si les réunions en ligne font désormais partie de notre quotidien, les réunions en personne ont toutefois l'avantage de faciliter les échanges informels, les liens personnels, les rencontres bilatérales et l'échange de données d'expérience.
    - Les États Membres ont accumulé une expérience considérable dans la riposte à la COVID-19. En face à face, les représentants auront l'occasion de partager leurs données d'expérience de façon informelle, ce qui leur permettra d'apprendre les uns des autres et d'améliorer leur propre action.
- La soixante-douzième session du Comité régional de l'OMS pour le Pacifique occidental, qui se tiendra à Himeji (Japon) du 25 au 29 octobre 2021, réunira des ministres et des représentants de haut niveau des États Membres pour la première fois en deux ans.

*L'OMS remercie chaleureusement la ville de Himeji et le Gouvernement japonais d'accueillir le Comité régional pour la tenue de sa soixante-douzième session.*

## 2 Une session du Comité régional sous format hybride

- La soixante-douzième session du Comité régional se tiendra sous format « hybride ». Les Ministres de la santé et autres hauts représentants des États Membres, qui seront à même de voyager, participeront à la session à Himeji.
- Compte tenu des difficultés de déplacement et afin d'assurer une participation optimale des États Membres, d'autres délégués assisteront à la session de façon virtuelle.
- La participation en personne d'un nombre minimal de délégués permettra d'établir plus facilement des échanges fructueux avec ceux qui utiliseront la plateforme de visioconférence. Il sera tiré parti, de manière stratégique, de la présence physique des délégués pour enrichir l'expérience des participants connectés virtuellement.
  - Les participants présents sur place seront encouragés à associer leurs collègues connectés en ligne aux débats formels et informels qui se tiendront à Himeji.

## 3 Une session qui tient compte des risques

- Compte tenu des nombreuses incertitudes que la pandémie de COVID-19 fait peser sur l'organisation de la session, nous avons décidé de recourir à une approche fondée sur les risques.
- Afin de limiter au minimum les risques de transmission, l'OMS et le Gouvernement japonais travaillent en étroite collaboration afin d'évaluer régulièrement la situation et les risques, et de mettre au point des mesures d'atténuation.
- Les trois principaux risques de transmission sont les suivants :
  - transmission entre les délégués ;
  - contamination de membres de la communauté locale par des délégués ;
  - contamination de délégués par des membres de la communauté locale.
- Afin de réduire ces risques au minimum, nous mettrons en place un système de « bulle sanitaire » pour l'ensemble des participants.
  - Les participants à la session resteront ensemble, mais seront isolés de la population locale.
  - Dans la « bulle sanitaire », les mesures habituelles de prévention de la COVID 19 seront appliquées et des tests seront réalisés à plusieurs reprises.

*Au moyen d'une approche fondée sur les risques, nous continuons d'évaluer la situation et les risques et de mettre à jour nos mesures d'atténuation en les adaptant à l'évolution de la situation.*

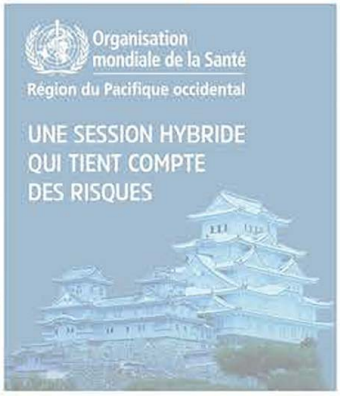

## 4 Principes

Afin d'atténuer les risques de transmission de la COVID-19, les mesures générales suivantes s'appliqueront à tous ceux qui assisteront en personne à la session du Comité régional :

- le statut vaccinal des participants sera contrôlé avant leur arrivée ;
- l'état de santé physique de tous les délégués sera contrôlé 14 jours avant leur arrivée, puis une nouvelle fois pendant leur séjour au Japon, et enfin 14 jours après leur départ ;
- tous les délégués devront être titulaires d'une assurance ;
- la salle de conférences sera aménagée de sorte à respecter les principes de distanciation physique ;
- le port du masque sera obligatoire en permanence, sauf pour manger et boire ;
- des messages de rappel inviteront les participants à se laver les mains (produits désinfectants sur place) ;
- les délégués se soumettront à des tests PCR ou antigéniques quantitatifs à intervalles réguliers ;
- dans la salle de conférences, les portes et fenêtres seront laissées ouvertes dans la mesure du possible, et des appareils de purification de l'air seront mis en service pour assurer une bonne ventilation ;
- La salle de conférences sera nettoyée et désinfectée avec soin, en particulier les surfaces les plus fréquemment touchées.

## 5 Mesures visant à atténuer les risques de transmission

**a. Avant le voyage**

- Les délégués devront être entièrement vaccinés.
- Les délégués devront se soumettre à un test PCR dans les 72 heures précédant leur vol pour le Japon [*Ceux qui entrent, reviennent ou retournent au Japon, y compris les ressortissants japonais, doivent présenter à leur entrée un certificat attestant d'un résultat négatif à un test de dépistage de la COVID-19 effectué dans les 72 heures entre l'heure de prélèvement de l'échantillon et l'heure de départ du dernier vol à destination de l'aéroport international du Kansai (KIX)]. Veillez à tenir compte de l'heure du vol de correspondance ou du temps d'escale et à présenter un certificat de test selon le format prescrit à l'adresse suivante : https://www.mofa.go.jp/mofaj/files/100177968.pdf.

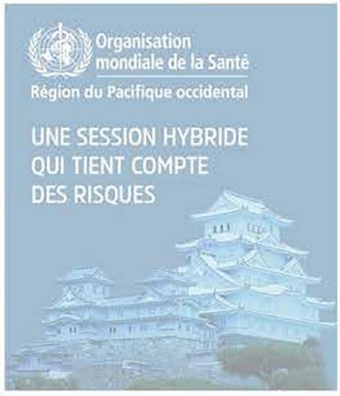

- Les délégués devront remplir le formulaire en ligne (https://arqs-qa.followup.mhlw.go.jp/#/) et conserver une capture d'écran du code QR affiché après l'envoi. Ils devront présenter ce code à leur arrivée au Japon.
- Les délégués recevront les dernières informations sur la situation relative à l'épidémie de COVID-19 au Japon.
- Les délégués seront exemptés de l'obligation de quarantaine après leur arrivée au Japon, conformément à l'accord de « bulle sanitaire » conclu au titre de la session.

**b. Entrée au Japon**

- Tous les délégués seront accueillis à l'aéroport international du Kansai et admis dans la « bulle » de la session du Comité régional après s'être soumis à un test PCR.
- Les délégués devront télécharger et activer sur leur smartphone trois applications de traçage, de données sanitaires et de géolocalisation (COCOA, MySOS et Google Maps) pendant leur séjour au Japon. Ces applications peuvent être téléchargées au moyen des codes QR disponibles à l'adresse suivante : https://www.mhlw.go.jp/content/000806888.pdf.
- Les délégués devront se soumettre à un test PCR (salivaire) obligatoire à l'aéroport ; si le test est positif à la COVID-19, les dispositions qui s'imposent seront prises (transport séparé et hospitalisation).
- Des trousses d'hygiène (masques et désinfectant pour les mains) seront distribuées à tous les délégués.

**c. Hôtel**

- L'interaction entre les délégués et le personnel de l'hôtel sera réduite au minimum, y compris pendant les procédures d'arrivée et de départ.
- Des séparations seront installées au guichet de la réception et du désinfectant pour les mains sera mis à disposition des participants.
- Un marquage au sol permettra d'assurer la distanciation physique.
- Les portes et fenêtres seront laissées ouvertes dans la mesure du possible, et des appareils de purification de l'air seront mis en service pour assurer une bonne ventilation.
- La capacité maximale de chaque ascenseur sera indiquée.
- Une solution de repli sera prévue en cas de congestion inattendue.

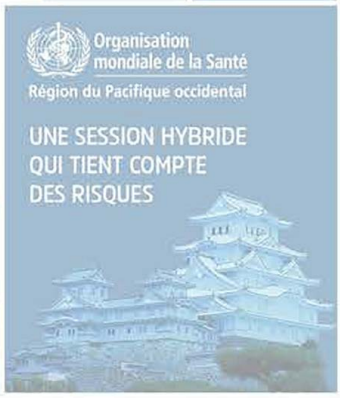

### d. Transport local

- Les délégués pourront sortir de leur chambre à des créneaux horaires bien définis.
- Le responsable des transports informera les agents de liaison de l'heure à laquelle les délégués pourront quitter leur chambre.
- Un marquage au sol permettra d'assurer la distanciation physique dans les files d'attente.
- Des directives claires sur les zones d'attente et de prise en charge seront communiquées aux délégués.
- Les places assises des navettes affrétées respecteront les règles de distanciation physique.
- Les fenêtres seront laissées ouvertes pour assurer une bonne ventilation.
- Les véhicules seront nettoyés et désinfectés, s'il y a lieu.

### e. Lieu de la session

- Des contrôles de température seront effectués avant l'entrée sur les lieux et du désinfectant pour les mains sera mis à disposition des participants à l'entrée.
- Des séparations seront placées sur les tables, s'il y a lieu.
- Les portes et fenêtres seront laissées ouvertes dans la mesure du possible, et des appareils de purification de l'air seront mis en service pour assurer une bonne ventilation.
- Le nombre de participants dans chaque salle sera limité (par attribution de sièges), y compris dans les toilettes.
- Les sièges seront disposés dans le respect des règles de distanciation physique.
- Les changements d'affectation des sièges (y compris des sièges fixes attribués aux délégués) seront uniquement autorisés pendant les pauses de nettoyage et de désinfection.
- Aucun changement de siège ne sera autorisé au cours d'une séance.
- Les voies d'entrée et de sortie seront séparées, dans la mesure du possible.
- Les toilettes seront nettoyées et désinfectées régulièrement.

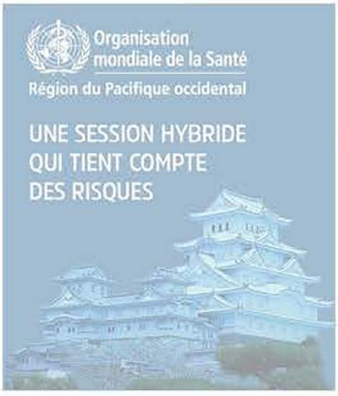

**f. Manifestations parallèles**

- Des contrôles de température seront effectués avant l'entrée sur les lieux et du désinfectant pour les mains sera mis à disposition des participants à l'entrée.
- Des séparations seront placées sur les tables, s'il y a lieu.
- Le nombre de participants sera limité dans chaque salle (par attribution de sièges).
- Les sièges seront disposés dans le respect des règles de distanciation physique.
- Les changements d'affectation des sièges (y compris des sièges fixes attribués aux délégués) seront uniquement autorisés pendant les pauses de nettoyage et de désinfection.
- Aucun changement de siège ne sera autorisé pendant les manifestations parallèles.
- Les voies d'entrée et de sortie seront séparées, dans la mesure du possible.
- Les portes et fenêtres seront laissées ouvertes dans la mesure du possible, et des appareils de purification de l'air seront mis en service pour assurer une bonne ventilation.
- Un marquage au sol permettra d'assurer la distanciation physique dans les files d'attente.

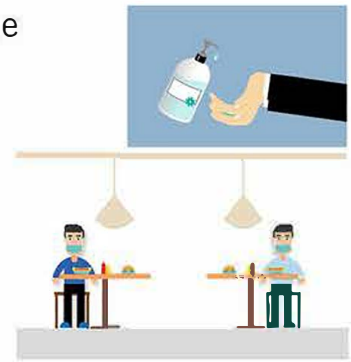

**g. Réceptions**

- Des systèmes à sens unique seront mis en place, avec des voies d'entrée et de sortie séparées.
- Une distanciation physique d'au moins deux mètres - ou d'un mètre avec des séparations - sera requise.
- Les sièges pourront être disposés en face à face si des séparations sont installées sur des tables séparées par une distance d'un mètre.
- Les sièges seront attribués à l'avance.
- Les participants auront facilement accès à du désinfectant pour les mains (présence de flacons de gel hydroalcoolique sur chaque table, par exemple).
- Service de restauration et de boissons :
  - service réduit au minimum, afin de limiter les interactions entre les participants et le personnel ;
  - service individuel, afin d'éviter que les participants ne partagent leur nourriture ;
  - produits emballés ou conditionnés séparément, le cas échéant ;

- pas de partage d'ustensiles ou de condiments ;
- nourriture et boissons à consommer en position assise ;
- port d'un masque en dehors des repas, et distanciation physique lors d'échanges verbaux ;
- respect de la réglementation locale sur le service des boissons alcoolisées.

**h. Réunions bilatérales**

- Des contrôles de température seront effectués avant l'entrée sur les lieux et du désinfectant pour les mains sera mis à disposition des participants à l'entrée.
- Des séparations seront placées sur les tables.
- Dans la salle de conférences, les portes et fenêtres seront laissées ouvertes dans la mesure du possible, et des appareils de purification de l'air seront mis en service pour assurer une bonne ventilation.
- Les réunions bilatérales se tiendront à intervalles suffisants pour permettre le nettoyage et la désinfection.
- Les tables, chaises et surfaces régulièrement touchées seront nettoyées et désinfectées pendant les pauses.
- Des écriteaux affichés dans les salles de réunion rappelleront aux délégués de garder leur masque.

**i. Services médicaux**

- Des salles seront réservées à l'accueil des personnes soupçonnées d'être atteintes de COVID-19.
- Une équipe médicale sera disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pendant toute la durée de la session du Comité régional.
- Le numéro de la ligne directe des services médicaux disponibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 sera communiqué à tous les délégués.
- Des installations de dépistage de la COVID-19 (tests PCR et antigéniques) seront mises en place.

*Note : pour ce qui est des services médicaux relatifs à la COVID-19, les dépenses médicales seront à la charge des représentants à hauteur de ce qui est couvert par leur assurance, le restant étant couvert par le Gouvernement japonais.*

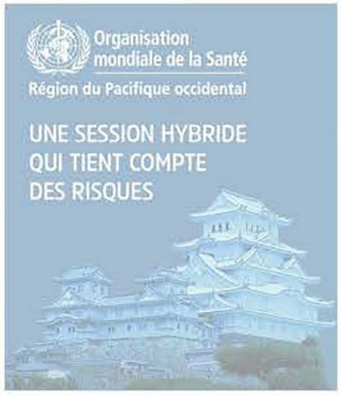

**j. Quitter le Japon**

- Des services de transport et d'enregistrement à l'aéroport seront assurés.
- Le Gouvernement japonais facilitera l'établissement d'un certificat de test PCR pour les délégués avant leur départ.
- Une lettre de recommandation sera établie par l'OMS pour exempter les délégués de l'obligation de quarantaine à leur retour dans leur pays d'origine et à leur entrée dans un pays de transit, dans le respect des mesures d'atténuation des risques.

*Note : s'ils présentent des symptômes ou sont testés positifs à leur retour, les délégués seront priés d'en informer le Secrétariat.*

Organisation mondiale de la Santé

Région du Pacifique occidental

www.who.int/westernpacific

facebook.com/whowpro

twitter.com/whowpro

youtube.com/whowpro